

# Conseil de la langue française

Rapport  
annuel  
1992-1993

# Conseil de la langue française

Rapport  
annuel  
1992-1993

Le contenu de cette publication a été rédigé  
par le Conseil de la langue française.

Cette édition a été produite par  
Les Publications du Québec  
1279, boul. Charest Ouest  
Québec (Québec)  
G1N 4K7

Dépôt légal — 4<sup>e</sup> trimestre 1993  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN: 2-551-15962-8  
ISSN: 0229-9259  
© Gouvernement du Québec 1993

Monsieur Jean-Pierre Saintonge  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1993.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application  
de la *Charte de la langue française*,

Claude Ryan

Québec, 1993

Monsieur Claude Ryan  
Ministre responsable de l'application  
de la *Charte de la langue française*  
20, avenue Chauveau  
Secteur B, 3<sup>e</sup> étage  
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 203 de la *Charte de la langue française*, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activité du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1993.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,  
Pierre-Étienne Laporte  
Québec, 1993

## **Liste des membres du Conseil de la langue française**

Pierre-Étienne LAPORTE  
président

Antoine GODBOUT  
secrétaire

Christophe AUGER  
(milieux syndicaux)

Louis BOUDREAU  
(milieux patronaux)

Michel GUILLOTTE  
(milieux patronaux)

Georges KOUTCHOUGOURA  
(milieux ethniques)  
mandat terminé depuis avril 1991

Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK  
(milieux socioculturels)  
depuis mai 1991 en remplacement de Marcel  
Lajeunesse

Angéline MARTEL  
(milieux universitaires)

Émile OLLIVIER  
(milieux ethniques)

Alain PRUJINER  
(milieux universitaires)  
depuis juillet 1992 en remplacement de Louis-Edmond  
Hamelin

Dominique SAVOIE  
(milieux syndicaux)  
depuis juillet 1992 en remplacement de Gaétan Rioux

Charles TAYLOR  
(milieux socioculturels)  
depuis mai 1991 en remplacement de Marc Thibault

## **Table des matières**

### **Introduction 11**

### **Chapitre premier**

#### **Rapport du président 13**

- 1.1 Les priorités stratégiques du Conseil 13
- 1.2 L'avis au ministre 13
- 1.3 Les projets d'avenir 13
  - 1.3.1 Les industries de la langue 13
  - 1.3.2 L'immigration et la langue 14
  - 1.3.3 La francophonie nord-américaine 14
  - 1.3.4 La maîtrise du français langue maternelle 14

### **Chapitre II**

#### **Le Conseil de la langue française 15**

- 2.1 Son mandat 15
- 2.2 Sa composition 15
- 2.3 Son organisation et ses ressources 15
  - 2.3.1 Le personnel 15
  - 2.3.2 L'organigramme 15
  - 2.3.3 Les ressources financières 17
  - 2.3.4 Les subventions et les prix 17

### **Chapitre III**

#### **Les activités du Conseil 19**

- 3.1 Les assemblées 19
- 3.2 Les avis 19
- 3.3 Les comités 20
- 3.4 Les études et recherches 21
- 3.5 Les activités publiques 24
- 3.6 Les communications 24
- 3.7 Les relations extérieures 25

### **Annexes**

- A. Extraits de la *Charte de la langue française* 29
- B. Subventions accordées 31
- C. Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique 32

## Introduction

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, par la sanction de la *Charte de la langue française*. Le présent rapport annuel couvre le quinzième exercice du Conseil, qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril 1992 au 31 mars 1993. Il comprend trois chapitres : 1) le rapport du président ; 2) la loi constitutive du Conseil, les ressources humaines et les moyens financiers mis à sa disposition ; 3) les activités du collège des conseillers, des comités du Conseil et des directions et services de la permanence.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française a informé le ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* des développements quant à la situation linguistique. Il a rencontré des représentants d'organismes et de divers milieux touchés par les questions linguistiques et a poursuivi la mise en œuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique du Québec.

## Chapitre premier

### Rapport du président

Au cours de la dernière année, le Conseil de la langue française a d'abord consacré ses énergies à la redéfinition de ses priorités stratégiques et à l'exercice de sa vocation première qui est d'aviser le ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* quant à la politique québécoise de la langue française.

#### 1.1 Les priorités stratégiques du Conseil

Nous avons mené en cours d'année une démarche de réflexion qui a donné lieu à la publication, en octobre 1992, de la première version du document intitulé *Les priorités stratégiques du Conseil de la langue française*.

Ces priorités tiennent compte, à la fois, des changements importants qu'entraîne le développement accéléré de la société de l'information et des défis auxquels devrait être confrontée la mise en œuvre de la politique linguistique à cet égard. En effet, trois aspects de ce développement sont directement pertinents du point de vue de la gestion de la politique linguistique. Il s'agit, premièrement, de l'éclatement progressif des anciennes frontières économiques, sociales et culturelles duquel découle l'élargissement des échanges humains et des solidarités linguistiques. Le deuxième aspect concerne l'intensification du rôle des connaissances dans le nouveau système de production et, par conséquent, l'apport nouveau du langage comme outil de gestion de ces connaissances et la place déterminante qu'occupe la maîtrise de la langue dans la formation des ressources humaines. Enfin, un troisième aspect est à considérer, qui regarde l'accélération extraordinaire des mouvements migratoires et de leurs effets induits sur les politiques publiques d'accueil des populations immigrées et, plus spécifiquement, sur les politiques d'intégration des immigrants et des immigrantes.

L'avenir vu sous cet angle du développement de la société pose de nouveaux défis qui découlent du besoin d'assurer la permanence des acquis de la francisation et de renforcer ces acquis dans les divers domaines de la vie publique commune. Faut-il souligner que, compte tenu de ces développements et des défis qu'ils appellent, il nous apparaît qu'une adhésion accrue de tous et de toutes aux finalités de la politique linguistique est, plus que jamais, la condition nécessaire de son succès.

C'est pourquoi, et afin de valider ses perceptions et ses évaluations, le Conseil décidait en novembre dernier de tenir un séminaire sur les nouveaux enjeux

de la politique québécoise de la langue française. Ce séminaire auquel participaient, en plus des membres du Conseil et de sa permanence, cinq spécialistes universitaires donnera lieu ultérieurement à une publication intitulée *Contextes de la politique linguistique québécoise : analyses juridique, démographique, économique et culturelle*. Enfin, la version finale du plan stratégique du Conseil devrait tenir compte des grandes conclusions auxquelles nous ont permis d'arriver nos réflexions lors de ce séminaire.

#### 1.2 L'avis au ministre

Parallèlement à ces travaux de planification stratégique, le Conseil a répondu, au cours des quatre derniers mois de la dernière année financière, à une demande d'avis du ministre responsable de l'application de la *Charte*. Le Conseil a remis, avant le 31 mars 1993 comme l'avait souhaité le ministre, son *Avis sur d'éventuelles modifications à la Charte de la langue française*. L'avis répond aux cinq questions posées par le ministre et contient des analyses de situation et des recommandations sur des changements législatifs et administratifs jugés souhaitables afin d'améliorer l'efficacité de la *Charte*. Il convient de souligner que, tout au long de sa démarche, le Conseil a été inspiré par la conviction qu'une adhésion accrue aux finalités de la politique, plus qu'à ses mesures spécifiques, est nécessaire afin d'assurer au français du Québec sa sécurité et son élan.

#### 1.3 Les projets d'avenir

Dans l'avenir immédiat, le Conseil entend se consacrer à la réalisation d'avis qui sont directement reliés à ses priorités stratégiques.

##### 1.3.1 Les industries de la langue

Depuis quelque temps déjà, un comité mandaté par le Conseil effectue des travaux qui visent à faire état des réflexions et des recommandations du Conseil sur la stratégie québécoise des industries de la langue. Par ces travaux, qui doivent donner lieu à un avis, le Conseil entend démontrer pourquoi le développement de la société de l'information rend nécessaire l'adoption d'une stratégie québécoise des industries de la langue. En outre, il entend recommander la stratégie qui lui paraît la plus susceptible d'assurer, dans une société en transformation rapide comme la nôtre, la réalisation des objectifs premiers de la politique québécoise de la langue française.

### ***1.3.2 L'immigration et la langue***

L'évolution rapide des mouvements migratoires rend également nécessaire une réflexion sur les rapports que doivent entretenir les diverses politiques publiques dans l'optique de la réalisation optimale des finalités de la politique linguistique. Le Conseil réalise présentement une enquête majeure sur l'intégration linguistique des travailleuses et travailleurs immigrants, dont les résultats seront rendus publics au cours de la prochaine année. Parallèlement à ces travaux de recherche, un comité du Conseil examine les tendances récentes qui se manifestent dans le domaine de l'intégration des immigrants à la majorité francophone. Le Comité évalue également les pratiques institutionnelles actuelles à la lumière des objectifs de la politique linguistique. L'avis auquel donnera lieu cette étude examinera jusqu'à quel point les pratiques institutionnelles actuelles concourent à la réalisation des objectifs de la politique et quelles pratiques institutionnelles nouvelles pourraient assurer une meilleure convergence entre les objectifs et les résultats souhaités.

### ***1.3.3 La francophonie nord-américaine***

La société de l'information bouleverse de manière radicale les liens d'échange, d'entraide et de coopération entre les partenaires de la francophonie nord-américaine. Des possibilités sans précédent nous sont offertes afin d'alimenter notre vouloir-vivre commun. Le Conseil, conscient de ces nouvelles possibilités, juge donc qu'un réexamen de la politique québécoise de la langue française s'impose à la lumière de ce vouloir-vivre commun. Le Conseil fera donc connaître son avis sur les modalités d'un nouveau partenariat entre le Québec et les communautés francophones et acadienne du Canada. Nous voulons ainsi répondre à un appel de solidarité qui concerne le Québec tout entier et ce, compte tenu de notre compétence distincte.

### ***1.3.4 La maîtrise du français langue maternelle***

Enfin, nous envisageons de poursuivre les réflexions déjà menées au Conseil sur la maîtrise du français langue maternelle et de les étendre, au besoin, à la maîtrise des langues secondes. Le développement de la société de l'information fait de la maîtrise de la langue maternelle et des langues secondes un facteur déterminant des chances de vie individuelles et collectives. Une réflexion globale s'impose donc à ce sujet.

En conclusion, je veux remercier mes collègues du Conseil de leur exceptionnelle disponibilité tout au long de la dernière année. Je m'en voudrais également de ne pas mentionner la ténacité avec laquelle le personnel du Conseil nous a soutenus, mes collègues et moi, au cours de la réalisation de nos travaux. Un esprit

d'équipe remarquable nous aura donc permis d'accomplir avec succès des tâches extrêmement exigeantes. Il fallait le souligner avant de terminer.

## Chapitre II Le Conseil de la langue française

### 2.1 Son mandat

Le mandat du Conseil de la langue française est défini dans le titre IV de la *Charte de la langue française* (voir l'annexe A).

Essentiellement, le Conseil doit conseiller le ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la *Charte*. Il lui faut donc notamment répondre aux questions qui lui sont soumises par le ministre. La *Charte* prévoit en outre que le Conseil doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française, communiquer au ministre ses constatations et le saisir de toute situation qui appelle l'attention du gouvernement. Il doit, enfin, donner son avis sur les règlements préparés par l'Office de la langue française.

À ces fins, le Conseil peut entreprendre des études et recherches et former des comités de travail sur les questions qui se rattachent à la langue. Il peut aussi entendre les observations et suggestions des personnes et des groupes sur toutes les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française, de même que les observations d'organismes publics et privés sur les difficultés d'application de la Loi. Celle-ci lui donne également le pouvoir d'informer le public sur tous les sujets concernant la langue française au Québec.

### 2.2 Sa composition

Le Conseil de la langue française est composé de 12 membres : le président, le secrétaire et 10 autres membres qui sont nommés par le gouvernement après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des groupes ethniques.

### 2.3 Son organisation et ses ressources

#### 2.3.1 Le personnel

Le Conseil de la langue française avait, au 31 mars 1993, un effectif autorisé de 32 postes réguliers. Le tableau placé au bas de cette page illustre la répartition de ces postes.

#### 2.3.2 L'organigramme

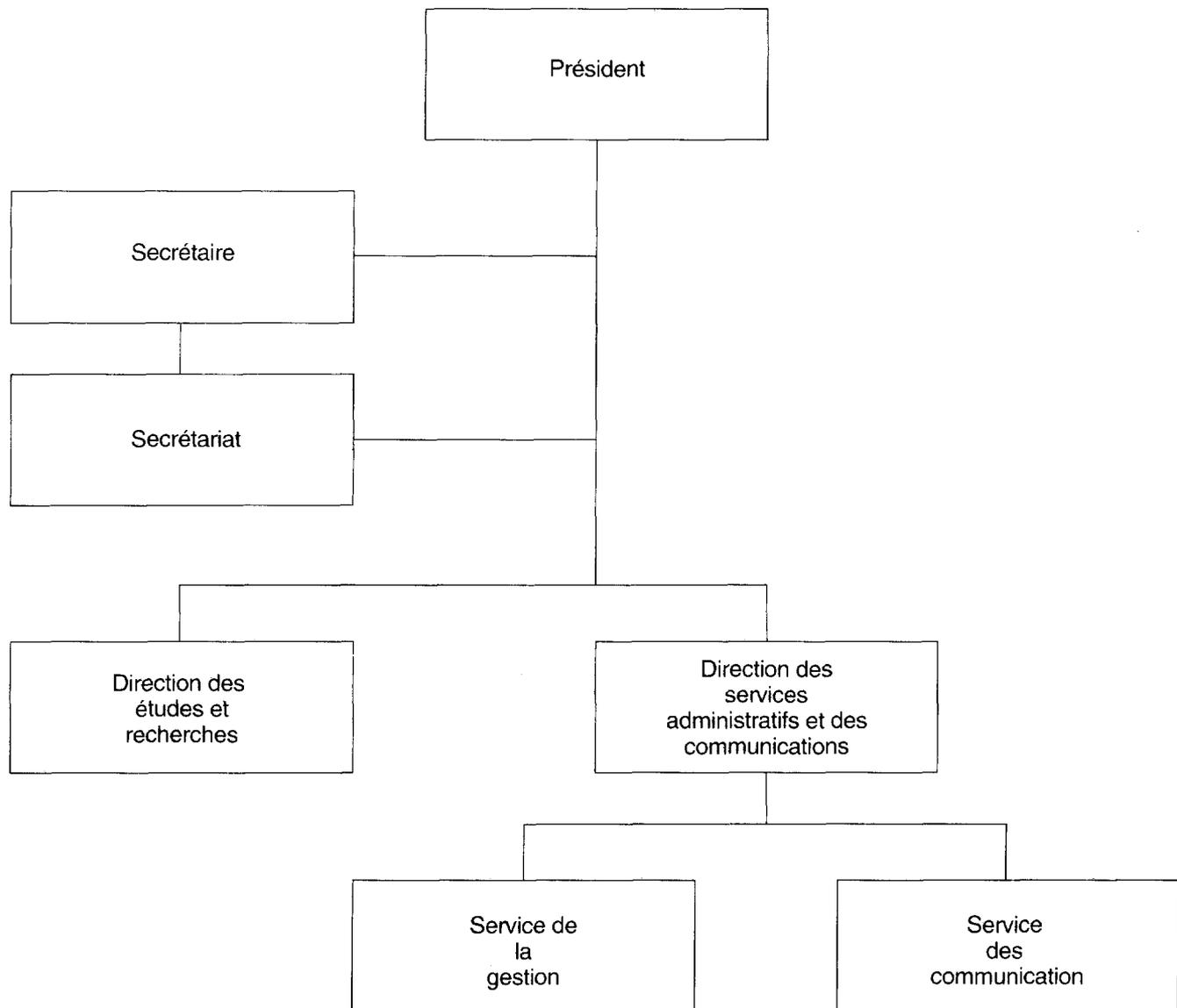
Au service des 12 conseillers, la permanence du Conseil, pour l'année 1992-1993, se répartissait en deux directions et un secrétariat :

- La Direction des services administratifs et des communications a pour mandat la planification et la mise en œuvre des activités de gestion du Conseil ainsi que la préparation de la politique et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil.
- La Direction des études et recherches s'attache, pour sa part, à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.
- Le Secrétariat assure la préparation des assemblées du Conseil, des réunions des comités auxquels il participe ainsi que la supervision des suites à leur donner. Il coordonne l'organisation des jurys qui étudient les candidatures aux prix décernés par le Conseil ainsi que l'organisation des activités extérieures, nationales et internationales, du Conseil.

Direction/ service	Personnel d'encadrement	Professionnels et professionnelles	Techniciens et techniciennes	Employés et employées de soutien	Total
Présidence et Secrétariat	2	3	—	3	8
Administration et communications	1	4	2	4	11
Études et recherches	1	9	—	3	13
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>32</b>
<b>Effectif autorisé</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>32</b>

## Conseil de la langue française

### Organigramme administratif



### 2.3.3 *Les ressources financières*

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1992-1993 s'élèvent à 2 608 100 \$ et se répartissent comme suit :

#### **Crédits par catégorie de dépenses (en milliers de dollars)**

Traitements	1 575,3
Autres rémunérations	103,1
Communications	113,2
Services	360,0
Fournitures	40,0
Entretien	10,0
Loyer	294,9
Équipement	10,0
Autres dépenses	1,0
Capital	61,6
Transferts	38,0
Prêts et avances	1,0
	<b>2 608,1</b>

### 2.3.4 *Les subventions et les prix*

Le programme de subventions et de prix apporte une contribution au rayonnement et à la promotion de la langue française, à l'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée, à la consolidation du fait français ainsi qu'à l'appui des initiatives de personnes, de groupes, d'associations, d'institutions et d'organismes qui concourent à ces objectifs, tant au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord et dans l'ensemble du monde francophone. Une somme de 38 000 \$ a été versée à titre de subventions et de prix à des associations, groupes et personnes au cours de l'année 1992-1993 (voir l'annexe B).

## Chapitre III Les activités du Conseil

### 3.1 Les assemblées

Au cours de l'exercice 1992-1993, le Conseil a tenu huit assemblées ordinaires et six assemblées extraordinaires qui ont demandé 16 jours de délibérations. Les réunions ont eu lieu selon le calendrier suivant :

Le 22 avril 1992	151 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Le 20 mai 1992	152 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Le 30 juin 1992	153 <sup>e</sup> assemblée	Québec
Le 11 septembre 1992	154 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Le 17 septembre 1992	Assemblée extraordinaire	Montréal
Le 23 octobre 1992	155 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Le 18 décembre 1992	156 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Le 21 janvier 1993	157 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Les 21, 22 et 23 janvier 1993	Assemblée extraordinaire	Montréal
Le 11 février 1993	158 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Les 11 et 12 février 1993	Assemblée extraordinaire	Montréal
Les 25 et 26 février 1993	Assemblée extraordinaire	Montréal
Le 5 mars 1993	Assemblée extraordinaire	Montréal
Le 12 mars 1993	Assemblée extraordinaire	Montréal

### 3.2 Les avis

#### 3.2.1 Avis sur d'éventuelles modifications à la Charte de la langue française (adopté le 12 mars 1993)

Le 11 décembre 1992, le ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*, monsieur Claude Ryan, demandait au Conseil de la langue française de fournir un avis sur d'éventuelles modifications à la *Charte*. La demande ministérielle comportait cinq questions qui portaient sur les points suivants : la langue de l'affichage public et commercial, l'accès des immigrants et immigrantes à l'école anglaise, les conditions de retrait du statut particulier conféré par l'article 113f de la *Charte* aux organismes dont la clientèle est majoritairement composée de personnes parlant une autre langue que le français, la signalisation routière et la francisation des entreprises de cinquante personnes ou moins.

En ce qui a trait à l'**affichage commercial**, et après une quinzaine d'années d'application de la loi de l'unilinguisme, le Conseil considère que le visage du Québec s'est sensiblement amélioré et que l'attitude de la population québécoise face à cette question a évolué dans le sens de la confiance en la pérennité du fait français et de la tolérance à l'égard des autres langues. Cependant, les membres du Conseil sont sensibles au fait que les Québécois demeurent inquiets de la vulnérabilité du français sur le continent américain. C'est pourquoi il leur apparaît nécessaire de maintenir en partie l'unilinguisme dans l'affichage. Le Conseil propose donc d'accorder aux personnes physiques, ainsi qu'aux propriétaires indépendants, le droit d'afficher, sur les lieux de l'entreprise seulement, dans une autre langue en plus du français, à condition que le français soit toujours nettement prédominant. En ce qui concerne les grandes entreprises et l'affichage commercial hors des lieux des autres entreprises, le Conseil recommande de maintenir l'usage exclusif du français.

En ce qui concerne l'**accès des immigrants et immigrantes à l'école anglaise**, le Conseil, après avoir étudié les recommandations du groupe Chambers sur la vitalité de l'école anglaise, est arrivé à la conclusion que cette vitalité peut être assurée sans qu'il soit besoin de modifier à cet effet la *Charte de la langue française*. Les plus récentes données démographiques prévoient en effet une stabilisation, voire une légère hausse des inscriptions dans les écoles anglaises pour les prochaines années. En outre, le Conseil a souligné que la législation linguistique poursuit, entre autres objectifs, celui d'intégrer les populations immigrantes à la vie collective en français et que la fréquentation obligatoire de l'école française demeure encore le meilleur moyen pour atteindre cet objectif.

Au sujet des **conditions de retrait du statut bilingue obtenu préalablement par un organisme ou une municipalité en vertu de l'article 113f de la Charte**, le Conseil rappelle que la Cour supérieure du Québec s'est prononcée à ce sujet dans le jugement Reeves relatif à la ville de Rosemère. La Cour a reconnu à l'Office de la langue française le pouvoir et le devoir de retirer ce statut à un organisme quand il ne dessert plus une population majoritairement non francophone. Cependant, le Conseil considère qu'il y aurait lieu de préciser les modalités de retrait du statut bilingue et que cela peut se faire par voie réglementaire sans qu'il soit nécessaire de modifier la *Charte de la langue française* à cet égard. Le Conseil recommande donc que l'Office s'assure, avant de retirer le statut bilingue,

que le retour à la situation prévalant lors de la reconnaissance de ce statut est improbable. À cet effet, il recommande que l'Office attende cinq années supplémentaires avant de prendre la décision de maintenir ou de retenir le statut bilingue obtenu en vertu de l'article 113f.

La question relative à la **signalisation routière** a déjà été étudiée de façon complète par un comité interministériel dont le rapport, remis en juillet 1990, concluait qu'il n'avait pas été possible d'établir un lien de cause à effet entre l'unilinguisme dans la signalisation routière et les accidents survenus au Québec. En l'occurrence, le Conseil recommande donc le maintien de la règle actuelle d'unilinguisme français et l'usage, le plus souvent possible, de pictogrammes conformes à l'usage international.

La cinquième question posée par le ministre Claude Ryan portait sur la **francisation des entreprises de cinquante personnes ou moins**. Le Conseil, qui s'appuie sur les études récentes quant à l'évolution de l'usage du français dans ce type d'entreprises et sur les résultats des programmes de sensibilisation mis en place par l'Office de la langue française, considère qu'il n'y a pas lieu de recourir ici à des mesures de francisation similaires à celles qui prévalent pour les plus grandes entreprises. Cependant, afin d'assurer une diffusion toujours plus importante du français en milieu de travail, le Conseil recommande la simplification de la procédure d'application de l'article 151 de la *Charte de la langue française* de « manière à autoriser l'adoption d'un règlement de l'Office qui permettrait à cet organisme, sans autorisation préalable du ministre et sans publication à la *Gazette officielle*, d'exiger d'une entreprise de moins de cinquante personnes l'application d'un programme de francisation, sans toutefois soumettre cette dernière à l'étape de la certification ». En outre, le Conseil rappelle que les immigrants allophones travaillent en grand nombre dans ces entreprises de cinquante personnes ou moins et que les ressources offertes par les COFI ne s'appliquent pas aux personnes qui entrent sur le marché du travail. En conséquence, le Conseil recommande que l'on prenne les mesures nécessaires pour assurer à ces personnes allophones des mesures d'intégration linguistique sur les lieux de travail et que ceci se fasse sous la coordination de l'Office de la langue française.

Deux autres documents ont été publiés en annexe à cet avis : *La conformité de certaines modifications projetées au régime linguistique de l'affichage public et de la publicité commerciale découlant de la Charte de la langue française avec les chartes des droits et libertés*, opinion préparée par José Woehrling, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, et un sondage de la firme CROP intitulé *Les Québécois et la question linguistique... et plus particulièrement la langue de l'affichage commercial*.

### 3.3 Les comités

En vertu de l'article 198 de la *Charte de la langue française*, le Conseil s'est doté de comités spéciaux voués à l'étude du statut et de la qualité de la langue française au Québec.

#### 3.3.1 Comité sur les industries de la langue

Présidé par Georges Koutchougoura, membre du Conseil, le Comité est également composé de Pierre Georgeault, directeur des études et recherches du Conseil, Antoine Godbout, secrétaire du Conseil et Rosita Harvey, agente de recherche au Conseil.

Le Comité a reçu pour mandat :

- de retracer, dans les suites des Sommets de la francophonie de Paris (1986) et de Québec (1987), les définitions successives de l'expression « industries de la langue » ;
- de procéder à l'examen critique de cette notion ;
- d'examiner l'intérêt que ce champ d'activité présente pour le Québec à la fois sur le plan politique et sur le plan économique ;
- de définir et de proposer au gouvernement du Québec les éléments d'une stratégie politique et économique.

Le Comité doit remettre son rapport au cours du prochain exercice financier.

#### 3.3.2 Comité pour le français dans les communautés francophones et acadienne du Canada

Ce comité, créé en décembre 1991, est présidé par Angéline Martel, membre du Conseil. Il est composé de Christophe Auger, membre du Conseil, Louis Boudreau, membre du Conseil, Louise Dion, agente de recherche au Conseil, Francine Gagné, agente de recherche au Conseil, Edgar Gallant, ancien président de la Commission de la fonction publique du Canada, Pierre Georgeault, directeur des études et recherches du Conseil, Antoine Godbout, secrétaire du Conseil, Yolande Grisé, directrice du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Pierre-Étienne Laporte, président du Conseil, François Rivest, agent de recherche au Conseil, et Charles Taylor, membre du Conseil.

Dans un contexte de solidarité et d'intérêt commun, le Comité formé par le Conseil a pour mandat, d'une part, d'analyser la politique québécoise et les actions des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux du Québec et, d'autre part, de proposer des mesures destinées à maintenir, voire à promouvoir la vitalité du français dans les communautés francophones et acadienne du Canada. Le Comité aura donc pour tâches :

- a) de faire le bilan des actions posées, des programmes gouvernementaux et des liens que le Québec a entretenus avec la francophonie des autres provinces et territoires canadiens;
- b) d'étudier l'impact de ces initiatives et de ces rapports sur la vitalité du français;
- c) de déterminer les actions et les moyens à mettre en œuvre pour maintenir et même, au besoin, accroître la vitalité du français dans les communautés francophones du Canada et au Québec.

Ce comité doit remettre son rapport au cours de l'exercice 1993-1994.

### **3.3.3 Comité démographie-immigration-langue**

Ce comité a été créé en décembre 1991. Il est présidé par Émile Ollivier, membre du Conseil, et composé des personnes suivantes: Monique Daigle, directrice des politiques et programmes d'intégration linguistique au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Daniel Fecteau, conseiller en évaluation à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Antoine Godbout, secrétaire du Conseil, Rosita Harvey, agente de recherche au Conseil, Évelyne Lapierre-Adamcyk, membre du Conseil, Pierre-Étienne Laporte, président du Conseil, Mona Leblanc, coordonnatrice-cadre de l'enseignement général au secondaire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Mireille Lévesque, agente de recherche au Conseil, Daniel Monnier, agent de recherche au Conseil, Michel Paillé, agent de recherche au Conseil, Alain Prujiner, membre du Conseil, Dominique Savoie, membre du Conseil, et Charles Taylor, membre du Conseil.

Le Conseil a confié au Comité le mandat suivant:

- a) étudier les interactions entre les immigrants, les communautés culturelles et les institutions québécoises afin de repérer les facteurs capables d'assurer le succès de la politique linguistique définie selon les critères, notamment, de diffusion, d'utilisation, de connaissance, d'intégration, d'identification et de loyauté. Pour ce faire, étudier les facteurs démographiques et de gestion migratoire relatifs à ces interactions et évaluer les capacités d'accueil socio-institutionnelles du Québec en faisant le bilan, entre autres choses, des pratiques innovatrices en cette matière;
- b) à la lumière de cette information, rédiger un avis à l'intention du ministre quant aux relations entre les volets population, immigration et communautés culturelles de la situation linguistique;
- c) proposer des mesures visant à assurer la réalisation des objectifs à court terme et à long terme de la politique québécoise de la langue française.

Ce comité doit déposer son rapport durant le premier trimestre de l'exercice 1994-1995.

## **3.4 Les études et recherches**

Au cours de l'année 1992-1993, la Direction des études et recherches a participé activement aux comités du Conseil, en assurant la recherche documentaire, la réalisation d'enquêtes ou d'études directement liées aux besoins des comités et la rédaction de documents utiles aux prises de position du Conseil. Elle a, en outre, poursuivi ses travaux de recherche sectoriels afin d'aider les membres du Conseil à remplir le mandat de surveillance de la situation linguistique au Québec, qui lui est confié dans la *Charte*. Elle a, par ailleurs, assuré le suivi des dossiers rendus publics au cours des années précédentes en participant à des rencontres et à des colloques, en rédigeant des articles et en répondant à des demandes d'entrevues et d'information. Ce rapport ne fait état que des travaux d'études ou d'enquêtes réalisés ou en cours.

### **3.4.1 Indicateurs de la situation linguistique au Québec**

Les *Indicateurs* constituent un projet conjoint du Conseil de la langue française, du Secrétariat à la politique linguistique, de l'Office de la langue française, de la Commission de protection de la langue française et de la Commission de toponymie. Ce projet est réalisé avec la collaboration des ministères des Affaires culturelles, des Communautés culturelles et de l'Immigration, des Communications, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Deux versions du fascicule général des *Indicateurs de la situation linguistique au Québec* ont déjà été publiées. La dernière version est parue en octobre 1992. Ce document constitue un tableau de bord de la francisation au Québec et peut servir d'outil d'information, d'analyse et de gestion. On y trouve rassemblés des indicateurs de situation et de programme concernant les aspects suivants: démographie, immigration, éducation, travail, revenus, communication, culture, francisation des entreprises, situation du français dans l'administration, demandes d'enquêtes à la Commission de protection, admissibilité à l'enseignement en anglais et toponymie.

Les travaux actuellement en cours sont centrés sur la réalisation de fascicules thématiques dont un premier, sur la langue de travail, est en voie de réalisation et devrait paraître en janvier 1994. Par ailleurs, la préparation du prochain fascicule général sera entreprise dès que les données du recensement de 1991 seront disponibles.

Paul Béland et Yvon Desjardins, agents de recherche au Conseil, sont responsables de ce dossier.

### **3.4.2 Les choix linguistiques des travailleuses et travailleurs immigrants et allophones**

L'objectif de l'étude en titre est de décrire le comportement linguistique de trois groupes de travailleuses et travailleurs québécois, soit les immigrantes et immigrants arrivés depuis 1976, la population immigrante établie avant 1976 et les allophones nés au Québec. Le comportement linguistique est mesuré sur la base de l'apprentissage de la langue, de son usage, de son utilisation dans les communications formelles et hors du travail (consommation, loisirs). Ces analyses permettront aussi d'examiner les facteurs qui favorisent ou non l'usage du français par les groupes de personnes visées.

L'échantillon de l'enquête à la base de cette étude comprend 3 500 personnes et il est représentatif de l'ensemble de la population immigrante qui habite l'île de Montréal.

L'étude, entreprise dans le cadre des travaux du Comité démographie-immigration-langue, sera publiée en novembre 1993. Elle est réalisée par Daniel Monnier, agent de recherche au Conseil.

### **3.4.3 Les jeunes et la langue**

Le Conseil a déjà réalisé en 1979 une enquête qui portait sur la « conscience linguistique des jeunes francophones et anglophones » des quatrième et cinquième années du secondaire et du collégial I et II. Le projet en cours comprend deux volets traitant respectivement des usages et attitudes linguistiques des jeunes qui étudient en français et des jeunes qui étudient en anglais. Cette enquête concerne les jeunes des quatrième et cinquième années du secondaire et du collégial I, II et III. L'objectif de cette seconde étude est d'analyser l'évolution des comportements et des attitudes linguistiques des jeunes entre 1978 et 1991. Les principaux résultats de cette étude ont été présentés lors d'un séminaire qu'a tenu le Conseil en novembre dernier. Le volume I paraîtra en janvier 1994 et le volume II, projet conjoint du Conseil et du Secrétariat d'État, sera publié quelques semaines plus tard.

Uli Locher, de l'Université de Montréal, a réalisé ces études.

### **3.4.4 Projet DIEPE: comparaison des performances écrites et des conditions d'enseignement (Belgique, France, Nouveau-Brunswick, Québec)**

Le projet DIEPE est une recherche exploratoire internationale réalisée simultanément en Belgique, en France, au Québec et en Suisse. Cette recherche porte sur les conditions et les pratiques de l'enseignement et de l'apprentissage de l'écrit au secondaire ainsi que sur le savoir-écrire des élèves.

La troisième année du secondaire a été choisie parce qu'elle est la dernière année où, d'une part, dans les quatre régions ou pays en cause, la majorité des élèves sont encore à l'âge de la fréquentation obligatoire et où, d'autre part, le phénomène de la sélection qu'entraîne l'apparition de cheminements professionnels ou techniques n'est pas encore important.

Des données seront recueillies au printemps de 1993 auprès d'un échantillon aléatoire d'environ 2 000 élèves de troisième année du secondaire, dans chaque pays ou région, et auprès des professeurs et des professeuses de français de ces élèves. Afin de s'assurer de la qualité des comparaisons, seuls les élèves qui sont de l'âge moyen que l'on trouve en troisième année (c'est-à-dire qui n'ont pas doublé ou fait d'études accélérées) seront retenus.

Cette étude est un projet conjoint des organismes suivants:

- Québec: ministère de l'Éducation, Secrétariat à la politique linguistique, Conseil de la langue française;
- France: ministère de l'Éducation;
- Communauté française de Belgique: Service de la langue française;
- Agence de coopération culturelle et technique et Fédération internationale des professeurs de français.

Gilles Gagné et Jean-Pierre Lalande de l'Université de Montréal réalisent le volet québécois de cette étude. Francine Gagné, agente de recherche, est responsable de ce dossier au Conseil.

### **3.4.5 Groupes d'entrevues sur le français langue de travail et sondage sur la langue de travail (1993)**

Ce projet a pour but d'analyser les facteurs qui président à l'utilisation des langues au travail à partir de groupes d'entrevues auxquels ont participé 110 travailleuses et travailleurs employés dans 92 entreprises de la région de Montréal. Il apparaît en effet que l'importance grandissante du commerce international ainsi que l'accroissement de l'immigration et de l'informatisation sont des facteurs qui contribuent à multiplier les échanges linguistiques et à diversifier l'usage des langues au travail.

Les analyses ont permis, entre autres résultats, de mettre à jour le questionnaire du Conseil sur la langue de travail au Québec. Une nouvelle enquête sur la langue de travail a été réalisée auprès de 2 500 travailleuses et travailleurs francophones du secteur privé de la région métropolitaine de Montréal. Cette enquête a été menée entre janvier et avril 1993 dans le cadre des travaux du Conseil sur d'éventuelles modifications

à la *Charte de la langue française*. Des résultats préliminaires sont publiés dans l'avis du Conseil. Le rapport final paraîtra à la fin du prochain exercice.

Paul Béland, agent de recherche au Conseil, assure la conception du projet et l'analyse des données d'enquête.

#### **3.4.6 *L'assimilation linguistique au Québec, mesure et évaluation, 1971-1986***

Depuis que le recensement canadien s'informe à la fois de la langue d'usage au foyer et de la langue maternelle des Canadiens, aucune synthèse du phénomène important qu'est la mobilité linguistique n'a été produite. L'étude en cours comblera cette lacune. La critique des sources de données, la problématique théorique de cette question, l'analyse de la mobilité linguistique, telle qu'on peut l'observer à la lumière des données du recensement de 1986, et la comparaison de la situation québécoise avec celle des autres provinces constituent des dimensions de l'étude. Une version préliminaire a été fournie au Groupe de travail sur la population du Comité permanent aux affaires culturelles et sociales (COMPACS). La version finale sera publiée en octobre 1993.

Charles Castonguay, de l'Université d'Ottawa, s'est vu confier la réalisation de cette étude.

#### **3.4.7 *L'avenir démolinguistique du Québec et de ses régions***

En 1988, le Conseil a publié une synthèse de la situation démolinguistique du Québec. Cette étude couvrait une période de 30 ans, de 1951 à 1981 (Marc Termote et Danielle Gauvreau). Une nouvelle étude établira un bilan similaire pour les années 1981 à 1986 et, surtout, dégagera des perspectives démographiques selon la langue d'usage au foyer (1986-2046).

Les principaux résultats de cette nouvelle étude ont été présentés lors du séminaire qu'a tenu le Conseil en novembre 1992 et une version préliminaire a été fournie au Groupe de travail sur la population du COMPACS. L'étude paraîtra au début de l'automne de 1993.

Marc Termote, de l'Institut national de la recherche scientifique-Urbanisation, a réalisé cette étude pour le Conseil.

#### **3.4.8 *Examen de la continentalisation et de l'internationalisation de l'économie québécoise et analyse de quelques incidences linguistiques***

Cette étude est un projet conjoint du Conseil de la langue française, du Comité permanent d'initiative du Montréal métropolitain, du Bureau fédéral de développement économique régional, de l'Office de

planification et de développement du Québec et de la Communauté urbaine de Montréal.

L'objectif de ce projet est d'évaluer l'évolution et le degré d'ouverture des marchés des entreprises de la région de Montréal dans leurs rapports avec l'extérieur du Québec, et de recueillir, dans ce contexte, des données sur l'utilisation du français afin d'alimenter la réflexion du Conseil sur les conséquences linguistiques de la mondialisation des marchés. La première version de l'étude sera fournie au Conseil à l'automne de 1993.

Pierre-Paul Proulx, de l'Université de Montréal, est responsable de ce projet conjoint.

#### **3.4.9 *L'usage du français en informatique***

Cette étude est un projet conjoint du Conseil de la langue française, du Secrétariat à la politique linguistique, de l'Office de la langue française, du ministère des Communications et du Centre francophone de recherche en informatisation des organisations.

Ce projet a pour objectif de faire le bilan de l'utilisation du français en informatique dans les entreprises québécoises. La francisation du matériel, des manuels, des logiciels et l'usage du français dans le cadre de la formation constituent les principaux thèmes qui seront abordés. Ce projet servira en outre à élaborer des indicateurs d'usage du français en informatique, lesquels seront inclus dans le fascicule des *Indicateurs de la situation linguistique au Québec*. La collecte des données, réalisée par le Bureau de la statistique du Québec, est presque terminée et l'analyse des résultats se fera au cours de l'exercice 1993-1994.

Daniel Monnier, agent de recherche au Conseil, supervise cette enquête.

#### **3.4.10 *La place des francophones dans l'économie au Québec — 1992***

Ce projet est réalisé conjointement par le Conseil de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office de la langue française.

L'étude a pour but de mettre à jour l'indicateur de l'évolution de la main-d'œuvre active québécoise qui travaille dans des entreprises à propriété francophone, anglophone ou autre.

Les travaux, réalisés par François Vaillancourt de l'Université de Montréal, seront publiés par l'Office de la langue française au cours du prochain exercice.

#### **3.4.11 *Contextes de la politique linguistique québécoise: analyses juridique, démographique, économique et culturelle***

Le Conseil a tenu, du 12 au 14 novembre 1992, un séminaire fermé qui avait pour thème «La politique

québécoise de la langue française : nouvelles réalités, nouveaux enjeux». Les experts invités à présenter leurs travaux ou points de vue sur la situation linguistique du Québec et à discuter avec les membres et le personnel du Conseil étaient Marc Levine, José Woehrling, Marc Termote, Uli Locher, Pierre-André Julien et Samir Blili. Les textes des conférences seront publiés en mai 1993.

Francine Gagné, agente de recherche au Conseil, assure la planification de ce dossier.

### **3.4.12 Les langues autochtones au Québec**

L'étude fait la synthèse de la situation linguistique et sociolinguistique des communautés autochtones du Québec. Elle dresse un tableau de l'ensemble de la situation des langues autochtones en Amérique et résume l'histoire de ces langues au Québec.

La réalisation du collectif a été assumée par Jacques Maurais, agent de recherche au Conseil. L'ouvrage regroupe des articles des principaux chercheurs, québécois et autochtones, qui ont étudié ces langues au Québec. L'étude a été publiée en août 1992.

## **3.5 Les activités publiques**

### **3.5.1 Les prix et décorations**

#### **3.5.1.1 L'Ordre des francophones d'Amérique**

Cette distinction a pour but de reconnaître les mérites de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française, ont accordé leur soutien au développement de la vie française en Amérique ou l'ont fait connaître ailleurs dans le monde.

Pour souligner l'exceptionnelle qualité de la participation à la vie française en Amérique, le Conseil décerne annuellement depuis 1978 l'Ordre des francophones d'Amérique. Chaque récipiendaire reçoit un parchemin attestant qu'il ou elle est membre de l'Ordre des francophones d'Amérique, une médaille gravée à son nom ainsi qu'une épinglette fleurdelisée, emblème de l'Ordre.

Le 2 octobre 1992, le Conseil remettait, pour la quinzième année consécutive, l'Ordre des francophones d'Amérique à douze personnalités du Québec, du Canada, des États-Unis ou de la francophonie internationale pour leur dévouement à la cause du français en Amérique (voir l'annexe C).

#### **3.5.1.2 Le prix du 3-Juillet-1608**

En 1978, à l'occasion du trois cent soixante-dixième anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le prix du

3-Juillet-1608. Depuis lors, le Conseil remet en général chaque année ce prix à une institution ou à un organisme établi en Amérique du Nord afin de souligner les services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française et, par voie de conséquence, à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le 2 octobre 1992, le Conseil remettait donc le prix du 3-Juillet-1608 au Conseil canadien de la coopération (CCC). Le Conseil a voulu ainsi rendre compte des mérites exceptionnels du Conseil canadien de la coopération en tant qu'organisme voué à la promotion des intérêts francophones du Canada. Par les neuf conseils provinciaux membres et par les coopératives qui leur sont affiliées, le CCC représente environ 5,7 millions de coopérants et constitue le mouvement regroupant le plus grand nombre de francophones au Canada. Le Conseil de la langue française a remis au président du CCC une bourse de 5 000 \$ et un parchemin.

#### **3.5.1.3 Le prix Jules-Fournier**

Afin de promouvoir la qualité de la langue chez les journalistes, le Conseil a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce prix évoque la carrière de ce journaliste québécois (1884-1918) qui fut reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Ce prix, assorti d'une bourse de 5 000 \$, a été décerné, le 27 novembre 1992, à Carole Beaulieu, journaliste à *L'actualité*, afin de rendre hommage à la qualité exemplaire de la langue de ses reportages, en particulier pour la simplicité, le naturel, la sobriété de son vocabulaire et l'élégance de son approche journalistique. Selon la tradition, le Conseil a publié un cahier regroupant le *curriculum vitae* de la lauréate, les textes que celle-ci a soumis au jury ainsi que l'éloge présenté par les membres du jury.

## **3.6 Les communications**

Le Service des communications du Conseil édite les travaux de recherche, les études et les avis du Conseil, et diffuse ou collabore à la diffusion de ces ouvrages. Il produit également les documents qui entourent certaines des activités publiques du Conseil. Il a également la responsabilité de la production du *Bulletin du Conseil de la langue française*.

Les publications du Conseil sont diffusées dans les collections «Avis», «Dossiers», «Documentation» et «Prix Jules-Fournier». Elles comprennent aussi quelques titres hors collection auxquels s'ajoutent divers dépliants et documents, mis à jour régulièrement.

### 3.6.1 La collection «Avis»

Cette collection regroupe les avis que le Conseil dépose auprès du ministre responsable de l'application de la législation linguistique, conformément au mandat qui lui a été donné par la *Charte de la langue française*.

*Avis sur d'éventuelles modifications à la Charte de la langue française*

Cet avis, rendu public le 31 mars 1993, répond à une demande ministérielle en cinq points: la langue de l'affichage public et commercial, l'accès des immigrants à l'école anglaise, les conditions de retrait du statut particulier conféré par l'article 113f de la *Charte de la langue française* aux organismes dont la clientèle est majoritairement composée de personnes parlant une autre langue que le français, la signalisation routière et, enfin, la francisation des entreprises de cinquante personnes ou moins.

### 3.6.2 La collection «Dossiers»

Cette collection regroupe des ouvrages de type scientifique. Il s'agit principalement de recherches et d'analyses préparées par des spécialistes, notamment des sociologues, démographes ou linguistes, et qui traitent du statut de la langue française et de l'évolution de la situation linguistique au Québec. En 1992-1993, le Conseil a publié un titre dans cette collection.

*Les langues autochtones du Québec*, collectif sous la direction de Jacques Maurais, «Dossiers» n° 35

L'ouvrage dresse un tableau de la situation des langues autochtones en Amérique et résume l'histoire de ces langues au Québec depuis l'époque précolombienne. On y trouve le bilan des travaux qui portent sur le sujet ainsi qu'un portrait de certaines mesures gouvernementales récentes qui cherchent à atténuer le risque de disparition des langues autochtones.

### 3.6.3 La collection «Prix Jules-Fournier»

Cette collection regroupe les cahiers consacrés aux lauréats du prix Jules-Fournier décerné annuellement par le Conseil. Chaque cahier contient le *curriculum vitae* du lauréat ou de la lauréate ainsi que les textes d'appui à sa candidature.

*Carole Beaulieu, prix Jules-Fournier 1992*

### 3.6.4 Hors collection

- 1) *Indicateurs de la situation linguistique au Québec, édition 1992*

Ce fascicule, préparé en collaboration avec les autres organismes de la *Charte*, donne une image de l'état de la francisation au Québec en même temps qu'il sert d'outil d'information, d'analyse

et de gestion. Il présente des données sur la population, l'immigration, l'éducation, le travail, les revenus, les communications, la culture, la certification des entreprises, la situation linguistique dans l'administration, les demandes d'enquêtes et la toponymie.

- 2) *The Aboriginal Languages of Quebec*

Version anglaise d'un article publié dans le *Bulletin* du Conseil consacré aux faits saillants de l'ouvrage *Les langues autochtones du Québec*.

### 3.6.5 Bulletin du Conseil de la langue française

Le *Bulletin* vise à soutenir et à prolonger l'action du Conseil tout en alimentant la réflexion publique sur l'état actuel et l'avenir de la langue française au Québec. Au cours du dernier exercice, le Conseil a fait paraître trois numéros qui ont traité principalement de l'Ordre des francophones d'Amérique, de l'évolution des langues autochtones au Québec et des priorités stratégiques du Conseil.

### 3.6.6 Le Centre de documentation

Le Centre met au service des chercheurs du Conseil, des étudiants et du public en général plusieurs milliers de volumes et plus d'une centaine de revues et de journaux spécialisés.

Il a atteint cet objectif en consentant de nombreux prêts de volumes, périodiques, documents dans les domaines linguistique, démographique, juridique, économique et sociologique.

## 3.7 Les relations extérieures

Le Conseil de la langue française entretient des liens avec des organismes et des associations qui, comme lui, se soucient des questions inhérentes à l'aménagement linguistique, c'est-à-dire qui se rapportent au statut et à la qualité de la langue. Le Conseil a préparé et diffusé cette année un document intitulé *Orientations de la coopération linguistique internationale au Conseil de la langue française*. Ce dernier, en plus de rappeler brièvement les principaux enjeux que la coopération linguistique internationale représente pour le Québec à l'ère des grandes transformations politico-économiques mondiales, décrit les objectifs poursuivis par le Conseil et présente les moyens que celui-ci entend privilégier pour la mise en oeuvre de sa politique auprès de ses partenaires nord-américains et européens.

### *En Amérique*

Le Conseil se préoccupe de l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretient des liens avec des ministères ou organismes gouvernementaux qui se préoccupent de la francophonie

canadienne, tels que le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le Secrétariat d'État du Canada et le Commissariat aux langues officielles. Il maintient aussi des relations avec plusieurs groupes représentatifs des minorités francophones des autres provinces ainsi qu'avec divers groupes intéressés à la réalité francophone nord-américaine, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Le Conseil collabore également avec le Conseil de la vie française en Amérique, notamment par sa contribution au prix Champlain et par sa participation à la Table de concertation de la francophonie. Il est aussi en contact avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Chaque année, le Conseil remet l'Ordre des francophones d'Amérique à des personnalités du Québec, du Canada ou d'ailleurs pour leur contribution à l'épanouissement et à la diffusion du français dans leurs milieux respectifs.

Le Conseil s'intéresse également aux signes porteurs d'avenir au sein des minorités francophones du Canada. Il a donc mandaté le Comité pour le français dans les communautés francophones et acadienne du Canada d'examiner les actions à mettre en œuvre pour accroître la vitalité du français au sein de ces communautés.

Au cours de la dernière année financière, des membres ainsi que du personnel du Conseil ont participé à plusieurs colloques portant sur divers aspects de la vitalité de la francophonie canadienne, comme l'avenir de la dualité linguistique ou la formation des identités et le développement des minorités au Canada. En contrepartie, le Conseil a reçu des représentants de mouvements associatifs francophones, dont l'Association franco-yukonnaise et le Regroupement des éditeurs canadiens de langue française.

Compte tenu de la signature prochaine du traité liant le Canada, les États-Unis et le Mexique, l'ALENA, le Conseil manifeste le besoin de discuter avec des sociolinguistes mexicains de l'avenir du français et de l'espagnol dans ce nouveau contexte de continentalisation des marchés. Déjà un des agents de recherche du Conseil, Jacques Maurais, a participé à titre de conférencier à un colloque mexicain qui abordait ce thème, «De la cultura local a lo global. Redefiniendo la antropología».

### *En Europe*

#### **En France**

Depuis sa création, le Conseil entretient des liens particuliers avec la France. Ces relations ont trait aux échanges de vues sur des questions touchant la francophonie tout entière, à diverses ententes de collaboration, ou à des travaux communs concernant l'un ou l'autre des dossiers de recherche dans lesquels est

engagé le Conseil. Il maintient des liens avec de nombreux organismes français, notamment :

- le Conseil supérieur de la langue française ;
- la Délégation générale à la langue française ;
- le Conseil international de la langue française ;
- le Haut Conseil de la francophonie ;
- l'Institut national de la langue française ;
- l'Observatoire français des industries de la langue ;
- le Groupe d'étude sur le plurilinguisme européen ;
- le Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée ;
- l'Observatoire français de la décision politique.

Le président du Conseil a d'ailleurs rencontré plusieurs dirigeants de ces organismes à l'occasion d'une mission à Paris et à Strasbourg. De plus, au cours de l'année, le président et le secrétaire du Conseil ainsi que certains membres de la permanence ont reçu des représentants d'associations et d'organismes :

- le vice-président du Conseil supérieur de la langue française, Bernard Quemada ;
- le délégué général à la langue française, Bernard Cerquiglioni ;
- des chargés de mission rattachés à la Délégation générale à la langue française.

Les discussions ont porté principalement sur les industries de la langue, le suivi des recommandations adoptées par les délégués des trois conseils linguistiques (Québec, France et Communauté française de Belgique) lors du Séminaire international pour la promotion du français dans l'information scientifique et technique de mai 1991, le projet de colloque international sur l'avenir du français langue internationale dans un contexte de mondialisation, et, enfin, sur l'instauration d'un mécanisme de concertation entre les organismes linguistiques dont le mandat est analogue à celui du Conseil québécois.

### **En Belgique**

Le Conseil entretient également des liens étroits avec quelques organismes de la Communauté française de Belgique (CFB), en particulier avec le Conseil et le Service de la langue française de la CFB.

Dans le cadre de l'entente que les deux Conseils ont signée en 1989, le Conseil a reçu madame Joelle Lacroix, chargée pour le Conseil de la CFB du dossier des indicateurs linguistiques Montréal-Bruxelles. Le Conseil a également accueilli monsieur Jean-Marie Klinkenberg, professeur à l'Université de Liège et directeur-fondateur du Centre d'études québécoises de cette université, accompagné d'un groupe de jeunes universitaires liégeois à qui des chercheurs de la

permanence ont présenté les principaux aspects de la question linguistique au Québec. Des représentants du Conseil ont aussi donné une présentation du mandat du Conseil à des étudiantes en traduction et terminologie de l'Institut libre Marie-Haps de Bruxelles.

### *Ailleurs en Europe et dans le monde*

En raison de l'intérêt que suscite à l'étranger la situation linguistique particulière du Québec en Amérique du Nord, plusieurs visiteurs et correspondants européens ou d'ailleurs demandent au Conseil, compte tenu de sa vaste expérience comme observateur scientifique de l'aménagement linguistique, de les informer de l'évolution de la question linguistique québécoise. Ainsi, des professeurs polonais en littérature d'expression française ont discuté de l'aménagement linguistique au Québec afin d'enrichir leurs connaissances du Québec en vue de fonder un centre d'études québécoises dans leur université. De même, un professeur de français de l'Université de Pékin est venu rencontrer les dirigeants du Conseil dans le cadre de sa mission sur le rayonnement du français au Canada. En outre, le Conseil a accueilli comme stagiaire monsieur Reinhold Engl, assistant auxiliaire à la Chaire de linguistique romane de l'Université d'Augsbourg et étudiant à l'Institut d'études canadiennes de cette université allemande ; celui-ci prépare un mémoire sur la politique linguistique au Canada et, en particulier, au Québec.

En contrepartie, le Conseil s'intéresse à toutes les expériences d'aménagement linguistique qui se pratiquent dans le monde, en l'occurrence à l'aménagement de l'espace francophone sur le continent africain. C'est ainsi qu'il a accueilli des représentants de l'Agence de coopération culturelle et technique, dont madame Alimata Salambere, directrice générale de Culture et aménagement linguistique. D'autre part, le président du Conseil a participé, à l'École internationale de Bordeaux, à titre de conférencier-animateur invité, à un séminaire de formation de gestionnaires africains en aménagement linguistique.

## ANNEXE A

### Extraits de la *Charte de la langue française*

#### TITRE IV

#### LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Interprétation: **185.** Dans le présent titre, on entend par :
- « Conseil »; a) « Conseil », le Conseil de la langue française;
  - « ministre »; b) « ministre », le ministre chargé de l'application de la présente loi;
  - « Office ». c) « Office », l'Office de la langue française.
- 1977, c. 5, a. 185.
- Institution. **186.** Un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi.
- 1977, c. 5, a. 186.
- Composition. **187.** Le Conseil est composé de douze membres, nommés par le gouvernement, comme suit :
- a) le président et un secrétaire;
  - b) deux personnes choisies après consultation des associations socio-culturelles représentatives;
  - c) deux personnes choisies après consultation des organismes syndicaux représentatifs;
  - d) deux personnes choisies après consultation des associations patronales représentatives;
  - e) deux personnes choisies après consultation des milieux universitaires;
  - f) deux personnes choisies après consultation des associations représentatives des groupes ethniques.
- 1977, c. 5, a. 187.
- Devoirs du Conseil. **188.** Le Conseil doit :
- a) donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi;
  - b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions;
  - c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement;
  - d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office.
- 1977, c. 5, a. 188.

- Pouvoirs du Conseil. **189.** Le Conseil peut :
- a)* recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française ;
  - b)* avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées ;
  - c)* recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre ;
  - d)* informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec ;
  - e)* adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement.

1977, c. 5, a. 189.

Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires relatifs à la création de comités spéciaux et à l'engagement du personnel requis pour accomplir son mandat.

- Comités spéciaux. **198.** Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Composition et indemnisation. Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil. Les allocations de présence et les honoraires de ces personnes sont déterminés par le Conseil conformément aux normes établies à cette fin par le gouvernement.

1977, c. 5, a. 198.

- Personnel additionnel. **199.** Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés.

1977, c. 5, a. 199.

## ANNEXE B

<b>Subventions accordées</b>	<b>(en dollars)</b>
Conseil de la vie française en Amérique, comme aide à la promotion et à la remise du prix Champlain	3 000
Centre de linguistique de l'entreprise, à titre de soutien financier au Comité d'action pour le français dans l'informatique	5 000
Société québécoise de communication et de recherche en informatique, afin d'assurer la permanence de la revue <i>Technologies de l'information et société</i>	5 000
Conseil canadien de la coopération, à titre de récipiendaire du prix du 3-Juillet-1608 pour 1992-1993	5 000
La Bande magnétique inc., pour la réalisation de la série d'émissions de vulgarisation en français sur la science, intitulée <i>Virage inconnu</i>	1 000
L'Association Québec dans le monde, à titre d'aide financière pour la réalisation d'une banque de données sur les principaux acteurs linguistiques québécois	5 000
L'Association des usagers de la langue française, à titre d'aide au fonctionnement	3 000
Carole Beaulieu, à titre de lauréate du prix Jules-Fournier 1992-1993	5 000
L'Université de Sherbrooke, à titre de contribution financière à la préparation du manuscrit des <i>Mélanges Corbeil</i>	2 500
L'Université Laurentienne, comme appui à un concours destiné à récompenser les meilleurs élèves du système scolaire franco-ontarien	2 000
«Theatre 1774», à titre d'aide financière à l'organisme	100
Le Conseil pédagogique interdisciplinaire, comme soutien à la production d'un dépliant et d'une affiche dans le cadre de la semaine du français	1 400
<b>Total</b>	<b>38 000</b>

## ANNEXE C

### Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique

#### *Du Québec*

Michel Bergeron

André Bisson

Jean-Claude Dupont

Lily Tasso

#### *De l'Acadie*

Robert Cormier (Terre-Neuve)

#### *De l'Ontario*

Gaston Mallette

#### *De l'Ouest canadien*

Roger Motut (Alberta)

Cécile Mulaire (Manitoba)

#### *Des États-Unis*

Virgil Benoit (Minnesota)

Maurice Cagnon (New York)

#### *De la francophonie internationale*

Clara de Baquero (Colombie)

Roger Dehaybe (Communauté française de Belgique)



Gouvernement du Québec  
Conseil de la  
langue française



Imprimé sur papier  
contenant 50 % de fibres recyclées  
dont 10 % desencrées.

ISBN 2-551-15962-8



Imprimé au Québec (Canada)